



DATE DE PUBLICATION : 31 DECEMBRE 2024

Le Directeur Départemental de l'Isère

Délégation de signature donnée par le directeur départemental de l'Isère au responsable du service des entreprises de l'Isère

Vu la délégation permanente de signature donnée par Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à **M. Olivier DANÈS**, directeur départemental de l'Isère, le 6 mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DANÈS, directeur départemental à Grenoble et de M. Joël MANLY, adjoint au directeur départemental de l'Isère, délégation est donnée à **M. Benjamin DEUDON**, responsable du service des entreprises à la succursale de Grenoble, et en cas d'absence et d'empêchement à **Mme Marine LOPEZ** son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice du service des entreprises.

M. Benjamin DEUDON reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Grenoble, à l'exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

Fait à Grenoble, le 30 décembre 2024

Olivier DANÈS